

Un problème sur votre vélo ? Besoin d'une information ? Consultez nos vélocistes !

1 CYCLES DESMAZEAU ET FILS 14-16 rue René de la Fouchardière ZAC de l'Étang 05 49 93 35 55	4 GIANT 27 rue C. Nungesser et F.Coll 09 52 74 13 11	7 VERRON CYCLES 127 grand rue de Châteauneuf 05 49 93 27 18
2 DECATHLON 25 rue de la Désirée 05 49 90 30 03	5 INTERSPORT CHÂTELLERAULT 4 allée d'Argenson 05 49 85 44 56	6 L'ATELIER DE LA PETITE REINE 62 résidence Jules Verne 07 49 95 53 73
3 DOMICYCLE 23 rue Romain Rolland 06 63 93 91 87		

FLASHEZ-MOI pour accéder au site internet : a-velo-chatellerault.org

Consultez le site de l'association des usagers vélo de Châtellerault et son agglomération

OFFICE DE TOURISME DE CHÂTELLERAULT
89100 CHÂTELLERAULT
1, place Sainte-Catherine
05 49 21 05 47

Retrouvez toutes les informations sur les itinéraires touristiques et les activités à faire sur le site : www.tourisme-chatellerault.fr

Retournez toutes les informations sur les itinéraires touristiques et les activités à faire sur le site : www.tourisme-chatellerault.fr

FLASHEZ-MOI

Châtel'Vélo

2024 > 25

Itinéraires, sécurité, signalétique, services et stationnements vélo
Toutes les informations pour faire du vélo à Châtellerault

GRAND CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Châtel'Vélo

Favoriser la mobilité douce et le développement durable

Châtellerault, avec ses **55 km de linéaires cyclables**, offre un cadre idéal pour le vélo au quotidien. Que vous souhaitiez vous rendre à l'école, au travail, faire vos courses ou simplement profiter de vos loisirs, les **principaux services** sont facilement accessibles à **moins de 15 minutes à vélo**.
La ville, lovée sur les bords de la Vienne, se positionne comme le territoire vert de l'industrie. Son cadre bucolique et agréable invite à la découverte à vélo.

Les axes du plan vélo ville

PLAN VÉLO Le plan vélo de Châtellerault, approuvé en 2022, repose sur **quatre axes majeurs**.

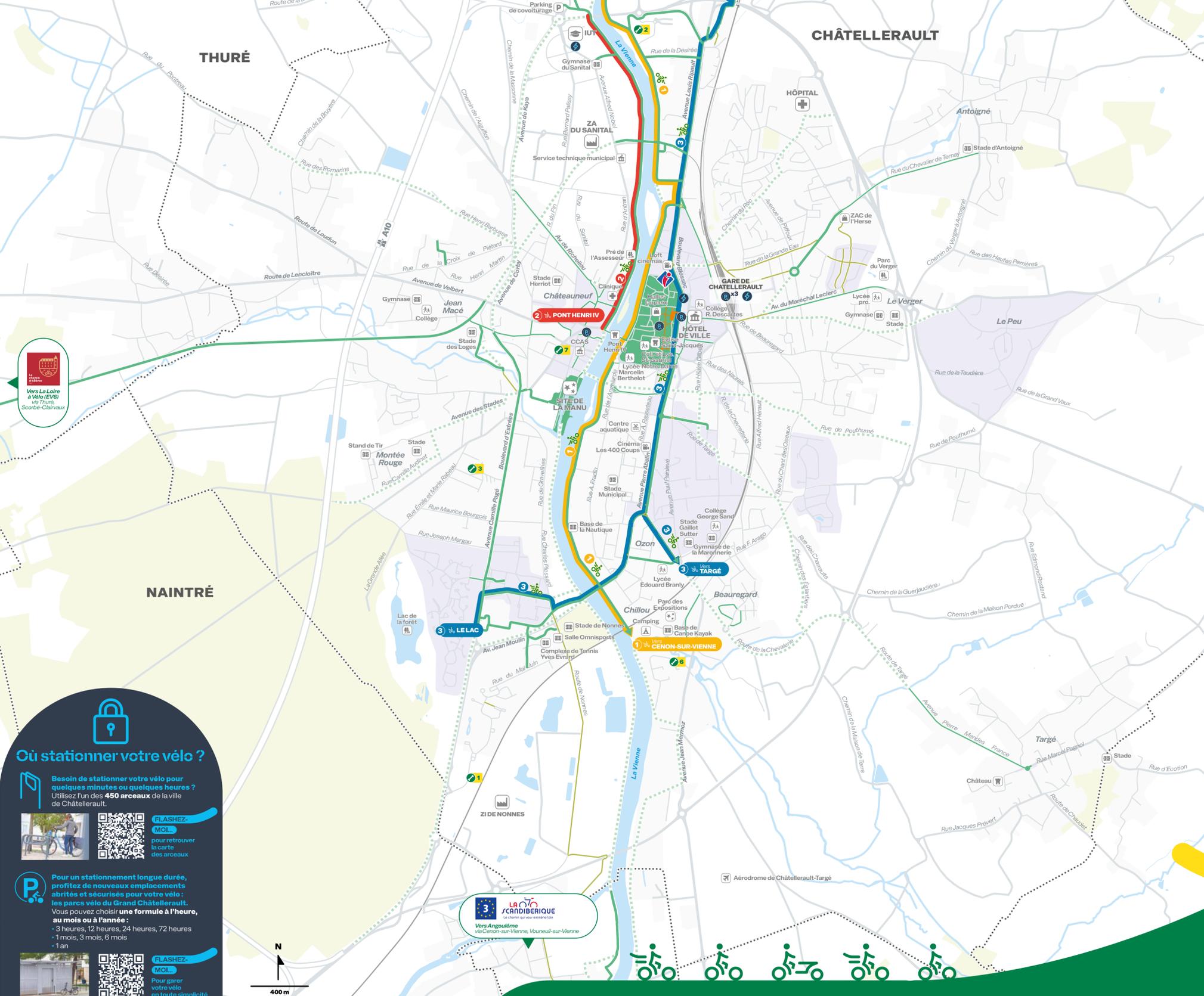
- Aménagement du réseau cyclable Châtel'Vélo :** l'objectif est de développer la place du vélo dans la ville et ses quartiers, notamment grâce à l'amélioration des continuités cyclables pour favoriser les déplacements du quotidien.
- Apaisement des quartiers :** la ville réduit la vitesse des véhicules dans certains quartiers, zones pavillonnaires et encourage les doubles sens-cyclables. Le plan de circulation est également revu pour une meilleure cohabitation entre les modes de transport.
- Services de l'écosystème vélo :** au-delà des simples pistes cyclables, Châtellerault développe des services pour diversifier les usages. Le stationnement vélo est amélioré pour encourager davantage de cyclistes.
- Attractivité du vélo pour les habitants :** la communication régulière et l'organisation d'événements mettent en avant le vélo comme outil de mobilité du quotidien.

Châtel'Vélo C'est

55 km de voies cyclables	100 places sécurisées dont :	450 arceaux de stationnement
------------------------------------	--	--

Blossac : 34 places / Melette : 28 places
Châteauneuf : 6 places / Gare : 32 places

Le plan vélo de Châtellerault s'inscrit dans une démarche globale visant à favoriser les mobilités douces, à lutter contre le réchauffement climatique, à préserver la santé et à revitaliser le cœur de la ville. À travers ces actions et une part modale de 4,7 % (en 2021), Châtellerault se positionne comme une ville résolument tournée vers l'avenir et le développement durable.



Légende

Réseau Châtel'Vélo

- 1** Ligne 1: ZI Nord - Cenon-sur-Vienne
- 2** Ligne 2: Antran - Cenon-sur-Vienne
- 3** Ligne 3: Ingrandes - Le Lac/Targé

Aménagements cyclables

- Voie verte et piste cyclable
- Voie partagée: bande cyclable, double sens cyclable et chaudidou
- Zone de rencontre

Cheminement conseillés

- Itinéraire conseillé
- Zone 30
- Zone piétonne

Aménagements en projet

- Itinéraire projeté ou projet

Équipements

- Borne Vélib'leu
- Vélociste

Signalétique

Les cyclistes doivent connaître et respecter le code de la route afin de pouvoir circuler en toute sécurité.

- Indication piste cyclable :** piste ou bande cyclable conseillée, réservée aux vélos (et aux deux roues non motorisés comme les trottinettes).
- Obligation piste cyclable :** piste ou bande obligatoire pour les vélos, interdite aux autres véhicules.
- Voie verte :** voie réservée aux piétons et aux véhicules non motorisés.
- ZONE 30 :** Zone 30 : espace où la vitesse est limitée à 30 km/h. Elle améliore la sécurité de tous en favorisant le partage de l'espace entre vélos, automobiles et piétons.
- Zone de rencontre :** la vitesse est limitée à 20 km/h, les piétons et les vélos peuvent prendre toute leur place sur la chaussée. La zone est ouverte à tous les modes de circulation. **Les piétons sont prioritaires.**
- Zone piétonne :** la circulation des vélos est autorisée à l'allure du pas, les piétons sont prioritaires. Ils doivent mettre pied à terre si la densité des piétons est trop importante.
- Sens interdit sauf vélo :** le cycliste peut emprunter la voie. Attention lorsque ce n'est pas signalé les vélos ne sont pas autorisés à emprunter le sens interdit.
- Double sens cyclable :** voie à sens unique pour les voitures ou les vélos peuvent circuler dans les 2 sens.
- Cédez-le-passage vélo :** panneau qui autorise les cyclistes à franchir le feu rouge pour tourner à droite ou continuer tout droit en cédant le passage aux autres usagers.
- Dv21c :** panneau directionnel de position sans indication de destination, ni de distance. Ce panneau indique un itinéraire jalonné.
- Chaussée centrale à voie banalisée ou Chaudidou :** chaussées composées d'une voie centrale bidirectionnelle (à double sens) pour les véhicules motorisés et de deux bandes latérales pour les cyclistes et piétons. Les automobilistes peuvent se porter ponctuellement sur le côté lorsqu'ils sont amenés à croiser un autre automobiliste, mais en cédant la priorité aux cyclistes.

Location de vélo en courte ou en longue durée

Vélib'leu

Le service Vélib'leu de Grand Châtellerault vous propose plusieurs services de location de vélo en courte ou en longue durée.

- La location longue durée** vous permet de disposer d'un vélo classique ou à assistance électrique chez vous et de recharger à votre convenance la batterie sur une prise standard pour des durées allant d'une semaine à 6 mois.
- La location courte durée** vous permet d'emprunter temporairement un vélo en station en libre-service dans plusieurs communes de l'agglomération.

Agence Vélib'leu
Lundi et Jeudi de 16h à 19h
Mardi, mercredi et vendredi de 14h à 17h
Du lundi au vendredi, sur rdv uniquement de 8h à 12h
Gare SNCF de Châtellerault
2 Boulevard Sadi Carnot - 05 49 21 03 82
velibleu@grand-chatellerault.fr

FLASHEZ-MOI pour retrouver toutes les informations relatives à l'offre Vélib'leu

Où stationner votre vélo ?

Besoin de stationner votre vélo pour quelques minutes ou quelques heures ?
Utilisez l'un des **450 arceaux** de la ville de Châtellerault.

FLASHEZ-MOI pour retrouver la carte des arceaux

P **Pour un stationnement longue durée, profitez de nouveaux emplacements abrités et sécurisés pour votre vélo : les parkings vélos du Grand Châtellerault.**
Vous pouvez choisir **une formule à l'heure, au mois ou à l'année :**

- 3 heures, 12 heures, 24 heures, 72 heures
- 1 mois, 3 mois, 6 mois
- 1 an

FLASHEZ-MOI Pour garer votre vélo en toute simplicité

SENILLÉ-SAINT-SAUVEUR

+ D'INFOS

sur toute l'offre mobilité de l'agglomération de Grand Châtellerault

grand-chatellerault.fr/vivre/mobilite

